

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 238778

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** St-Sulpice (Vaud)
2. **Lieu-dit :**  
et/ou adresse (\*) : Chemin de l'Ochettaz 26
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2532305 / 1151730 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (\*) :** 240
5. **No ECA :** 525 526
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. Propriétaire (\*) :

Nom, Prénom :	SYLVIANE JAQUIER	Raison sociale :	
Adresse :	Chemin de l'Ochettaz 28	Tél. :	078 614 47 57
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	E-mail :	jaquier.s@bluewin.ch

##### Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	COMTE, LOUIS	Raison sociale :	STONEO SA
Adresse :	Avenue des Côtes-de-la-Rosiaz 2	Tél. :	0792989849
NPA / Localité :	1009 PULLY	E-mail :	contact@stoneo.ch

##### Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### 8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	ANTONUCCIO DAVID	N° REG :	REG/2023/9738
Profession :	Architecte	E-mail :	dan@valoristone.ch
Raison sociale :	STONEO SA	Tél. :	0764044879
Adresse :	Av. des Côtes-de-la-Rosiaz 2	Fax :	
NPA / Localité :	1009 PULLY		

##### 9. Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input checked="" type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. Description de l'ouvrage (\*) :

Démolition d'une villa existante et dépendance n° ECA 525 et 526. Construction de 2 villas mitoyennes, 1 villa individuelle et 1 couvert à voitures.

##### 11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :  N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du  au

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : SYLVIANE JAQUIER LAURENCE LAMBERCY Raison sociale :  
 Adresse : Chemin de l'Ocheltaz 28 Tél. :  
 NPA / Localité : 1025 ST-SULPICE E-mail :

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom : COMTE LOUIS Raison sociale : STONEO SA  
 Adresse : Avenue des Côtes-de-la-Rosiaz 2 Tél. : 0792989849  
 NPA / Localité : 1009 PULLY E-mail : contact@stoneo.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

## 31. Type d'ouvrage (\*):

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

- Education, recherche, santé,  
loisirs, culture
- Autres infrastructures
- Agriculture, sylviculture
- Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 83 Améliorations foncières
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m
- 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                        
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                        
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                        
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée
- Distance [m] : 50

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté  
 b) Différenciés                       Existant                       Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1029	0	0	1029
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	1029	0	0	1029
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	142	231	142	231
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	131	443.54	131	443.54
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	102	443.54	102	443.54
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.224
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.431
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	656	2327	656	2327
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	468269			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1920000	CFC 1 à 5 [CHF]		2180000

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	2	Avec logements	2	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	2				
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>					

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	2	0	2	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	3	0	3
82. Places non couvertes	0	3	0	3
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	2	6	2	6
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	9	0	9

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*) : Bâtiment démolit  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique                       Assainissement système de chauffage                       Transformations / rénovations intérieures  
 Changement d'affectation                       Agrandissement chauffé                       Agrandissement non chauffé  
 Installation solaire thermique                       Installation solaire photovoltaïque                       Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*) : 240
- B3 N° ECA : 526  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*) : Chemin de l'Ocheltaz
- B5 Dénomination du bâtiment : Dépendance
- B6 Nombre d'entrées avec adresse :

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)  
Classe :
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 40
- B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 0
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 0                      Pour les activités [m²] : 0
- B11 Cube SIA [m³] : 160
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 1
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 0  
Nb 1 pce :                      Nb 2 pce :                      Nb 3 pce :  
Nb 4 pce :                      Nb 5 pce :                      Nb 6 pce ou plus :
- B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :
- Principal: Pas de générateur de chaleur  
Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :
- Pour générateur principal:  
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Principal:  
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Pour générateur principal:  
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui  Non

## Demande de permis de construire (P) - 238778

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

## Isolation thermique

Compétence  
M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)  Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3
463. Installation de ventilation  EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10
471. Palinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)

**IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation et promotion du parc localif

## Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53  
 b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché localif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc localif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i> )		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> )	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration	<input checked="" type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>
		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/>
		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>	43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>
		51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>
		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Installation thermique ( <i>plus de 100 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>
		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>
		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	
		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>
		43

**Métaux et machines**

158.	Métaux et machines		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Acières (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

**Bois** **Annexes**

159.	Bois et traitement du bois		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

**Chimie**

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		<input type="checkbox"/>	43, 64

**Alimentation**

163.	Produits alimentaires		<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires		<input type="checkbox"/>	43, 64

**Autres matériaux**

165.	Arts graphiques		<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>		<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre			
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		<input type="checkbox"/>	

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets			43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		<input type="checkbox"/>	51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
<b>Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil</b>			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Laboratoires et cabinets</b>			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43
<b>Cimetières</b>			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
<b>Sport</b>			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

**Loisirs, campings, dortoirs**

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

**R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS****Trafic aérien / Véhicules à moteur**

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

**Incendie, explosion, pollution**

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

**Rayonnement**

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) <input type="checkbox"/>		



## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *St-Sulpice, 28.01.25*

Propriétaire(s) : *h. Lambercy* Prom. acquéreur(s) : *[Signature]*

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans : *[Signature]*

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	COMTE	Prénom :	LOUIS
Raison sociale :	STONEO SA	Tél. :	078 607 50 51
Adresse (*) :	av. des Côtes-de-la-Rosiaz 2	E-mail :	contact@stoneo.ch
N° postal (*) :	1009	Localité (*) :	PULLY

Lieu, date et signature (\*) :

*Pully, 29.01.25*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **8.03.25** au **6.04.25**

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : *M. René Piller* Tél. (\*) : **021/694.33.60** Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures : *[Signature]*



## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

**Demande de permis de construire (P) - 238778**

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires** (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : SYLVIANE JAQUIER RAISON SOCIALE :  
Adresse : Chemin de l'Ochettaz 28  
Tél. : 078 614 47 57 E-mail : jaquier.s@bluewin.ch  
NPA : 1025 LOCALITE : ST-SULPICE

---

Nom, Prénom : LAURENCE LAMBERCY RAISON SOCIALE :  
Adresse : Chemin de l'Ochettaz 28  
Tél. : 076 391 98 99 E-mail : laurence.lambercy@bluewin.ch  
NPA : 1025 LOCALITE : ST-SULPICE

**Promettant acquéreurs** (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom : COMTE, LOUIS RAISON SOCIALE : STONEO SA  
Adresse : Avenue des Côtes-de-la-Rosiaz 2  
Tél. : 0792989849 E-mail : contact@stoneo.ch  
NPA : 1009 LOCALITE : PULLY

**Auteur des plans** (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : ANTONUCCIO DAVID RAISON SOCIALE : STONEO SA  
Adresse : Av. des Côtes-de-la-Rosiaz 2  
Tél. : 0764044879 E-mail : dan@valoristone.ch  
NPA : 1009 LOCALITE : PULLY

